

Encourager les installations photovoltaïques sur les toits d'usines

Raoul Jaeggi (PVL)

Récemment, en partenariat avec la société propriétaire d'un bâtiment, une société a développé un projet d'installation photovoltaïque couvrant le toit plat d'une usine, située dans une zone d'activités à Bonfol. Conformément à l'art. 18a LAT, elle a déposé une annonce en ce sens auprès de l'autorité communale compétente. Or le canton lui a demandé de déposer une demande de permis de construire, sous prétexte que les panneaux ne couvraient pas une surface parfaitement continue. Dans le cas de toits plats, la jurisprudence reconnaît que les panneaux peuvent être inclinés et bénéficient de la même procédure facilitée prévue à l'art. 18a LAT, même s'ils dépassent du toit *stricto sensu*. Cette jurisprudence semble avoir été totalement ignorée de l'autorité cantonale en charge des permis de construire.

La société en question a suivi les exigences du canton, même si elles n'étaient pas légitimes. L'histoire aurait pu en rester là si le maître d'ouvrage n'avait tout de même pas à s'acquitter des émoluments liés à la procédure superfétatoire, ce qu'il conteste, de bonne foi.

D'une manière générale, nous pensons que les vastes étendues de toits plats situées sur les bâtiments industriels en zone d'activités représentent un gisement important pour le solaire photovoltaïque qui mériterait d'être mieux exploité plutôt que d'être freiné a fortiori quand dans le même temps, la ministre de l'Environnement Simonetta Sommaruga dit l'importance d'accélérer la transition énergétique et les procédures d'autorisation pour les installations produisant de l'électricité avec des énergies renouvelables. De plus, actuellement, les subventions et la communication dans ce domaine sont surtout orientés vers les propriétaires d'habitation. Les installations privées sur les bâtiments industriels sont encore trop peu nombreuses. La situation mériterait d'être analysée et des mesures prises dans ce domaine.

Nos questions au Gouvernement :

1. **Quelle est l'appréciation du Gouvernement dans ce dossier ?**
2. **Le Gouvernement entend-il renoncer à l'émolument réclamé dans le dossier de « permis de construire » en question, tenant compte des circonstances particulières ?**
3. **Le Gouvernement entend-il prendre des mesures pour améliorer la situation à l'avenir (par exemple en accordant au personnel du temps pour se former en continu dans le domaine concerné ou encore en lui fournissant un appui juridique plus important) ?**
4. **Dans le cadre de la mise à jour de la conception énergétique 2035, le Gouvernement songe-t-il à des mesures de nature à soutenir le développement d'installations photovoltaïques privées de grandes dimensions sur les bâtiments industriels en zone d'activités (communication, sensibilisation des entreprises propriétaires et des communes concernées, renoncement à l'émolument, etc.) ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Raoul Jaeggi (PVL)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Emilie Moreau (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés